



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 23 avril 2013

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	Marie-Thérèse (DT) et COTTET Jean-Claude (DS)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond :</u>	PEERSMAN André (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT) et PIGNIER Chistian (DT)
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)

Délégués absents :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), VAN HAETSDAELE Dominique (DS), ROSSET Michel (DS Seytroux) et GAILLARD Jean-Claude (DS Essert-Romand)

Délégués excusés :

COFFY Serge (DT La Baume), BOINNARD Catherine (DT Seytroux), GUILLAUME Bernard (DT Saint Jean d'Aulps), LANCON Gérard (DT Essert-Romand) et LAGRANGE Georges (DT Montriond)

Délégués présents sans droit de vote:

LABAR Philippe (DS La Vernaz) et DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

1- Installation d'un nouveau délégué communautaire

Stéphane PUGIN-BRON informe l'ensemble des délégués présents que la commune d'Essert-Romand a désigné un nouveau délégué suppléant, Jean-Claude GAILLARD, en remplacement de Guy GARNIER.

Le Conseil Communautaire est désormais composé des délégués suivants :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
LA FORCLAZ	GALLAY Gilbert GALLAY Cyrille	DEMESTE Isabelle
LA VERNAZ	GARIN Jacqueline HAUTEVILLE-LONGET Yves	LABAR Philippe
LA BAUME	COFFY Serge POLLIEN Frédéric	VULLIEZ Guillaume
LE BIOT	TOURNIER Henri-Victor PIGNIER Christian	VAN HAETSDAELE Dominique
SEYTROUX	MORAND Jean-Claude BOINNARD Catherine	ROSSET Michel
SAINT JEAN D'AULPS	CHARNAVEL Marie-Thérèse GUILLAUME Bernard	COTTET Jean-Claude
ESSERT-ROMAND	GAILLARD Roger LANCON Gérard	GAILLARD Jean-Claude
LA CÔTE D'ARBROZ	MUFFAT Sophie BAUD Marie-Thérèse	DUFOUR Michel
MONTRIOND	LAGRANGE Georges PEERSMAN André	BREHIER Émile

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

27 mars : S2C – Avenant CDDRA (Thonon)
4 avril : SIAC – Bureau (Thonon)
5 avril : CDCI (Annecy)
8 avril : AdM 74 – Bureau et CA (La Roche)
8 avril : Collège – CA (St Jean)
11 avril : SIAC – COPIL avenant CDDRA (Thonon)
11 avril : SIAC – Conseil Syndical (Allinges)
15 avril : CLD – CO CREAMFIL (Thonon)
16 avril : ITER – rencontre SPEC (Le Biot)
16 avril : Interco – CPE 4 (Le Biot)
18 avril : Mobilité Haut-Chablais – COPIL (Reyvroz)
18 avril : ITER – rencontre IXXI (Le Biot)

3- Centre de loisirs du Biot – Présentation de l'AFR Les P'tits Biotins

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire avait souhaité lors d'une dernière réunion rencontrer un responsable du centre de loisirs avant de décider de l'octroi d'une subvention.

Franck VERNAY, Présidente de l'AFR Les P'tis Biotins, vient présenter aux élus le fonctionnement et les activités du centre de loisirs (voir diaporama ci-joint).

Madame la Présidente souligne qu'elle n'est pas contre le versement d'une subvention pour 2013 mais souhaiterait qu'une priorité soit désormais donnée aux enfants en provenance de communes qui ne sont pas encore représentées dans le centre de loisirs.

André PEERSMAN regrette que les réunions qui ont eu lieu récemment avec les responsables des différents centres de loisirs de la vallée n'aient pas conduit à une coordination technique et financière de ces structures, problème que l'on retrouvera d'autant plus lorsque la CCVA sera élargie à 15.

Madame la Présidente rappelle que la CCVA ne pourra plus subventionner les centres de loisirs en 2014 dans la mesure où la compétence extra-scolaire ne figurera pas dans ses statuts.

André PEERSMAN s'interroge sur l'avenir du centre de loisirs du Biot une fois qu'il ne sera plus subventionné par la CCVA. Henri-Victor TOURNIER précise que le financement de cette structure pourrait très bien être assuré par la commune du Biot et par les autres communes de la vallée au prorata du nombre d'enfants qui utilisent ce service.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser à l'Association Familles Rurales Les P'tis Biotins une subvention de 4 000 euros pour le fonctionnement de son centre de loisirs pour l'été 2013.

4- Transport

4.1 Transports scolaires

Béatrice TAVERNIER rappelle que les tarifs de base des frais d'inscriptions aux transports scolaires en vallée d'Aulps sont inchangés depuis l'année scolaire 2009/2010 et qu'ils sont dans la moyenne des tarifs pratiqués par les AO2 en Haute-Savoie : Brevon : 50 €, Bas Chablais : 78 €, vallée d'Abondance : 50 €, Collines du Léman : 68 €, Pays d'Evian : 100 €. Toutefois, elle précise que la distinction entre établissements ne se fait pas ailleurs et la dégressivité en fonction du nombre d'enfants n'existe pas partout.

Madame la Présidente propose de ne pas modifier ces tarifs pour l'année scolaire 2013-2014, sachant qu'une refonte générale sera faite pour scolaire l'année 2014-2015 suite à l'élargissement de la CCVA à la vallée du Brevon.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année scolaire 2013-2014, les tarifs des cartes de transport dans les conditions suivantes :

- Pour les élèves à destination des collèges publics de secteur :
 - 1 enfant : 50 euros
 - 2 enfants : 80 euros
 - 3 enfants et plus : 110 euros
- Pour les enfants à destination d'autres établissements secondaires :
 - 1 enfant : 70 euros
 - par enfant suppl. : 50 euros
- *Gratuité pour les primaires,*
- Frais de retard : 30 euros
- Edition de cartes supplémentaires :
 - Tarif unique : 5 euros

Stéphane PUGIN-BRON précise que les élèves dépendant au 1^{er} septembre 2013 du Syndicat Intercommunal du Haut Chablais et titulaires d'une carte 2013/2014 délivrée par le SIHC resteront soumis au règlement intérieur validé par le SIHC jusqu'au 4 juillet 2014.

4.2 Balad'Aulps Bus

Béatrice TAVERNIER présente aux membres du Conseil Communautaire le bilan du Balad'Aulps Bus pour l'hiver 2012-2013. Au 31 mars, la fréquentation du Balad'Aulps Bus était en très légère baisse par rapport à l'hiver dernier (-0,5 %, soit 24 820 personnes transportées, dont 250 grâce au BAB 3). Cette baisse a été enregistrée en décembre (-44%) et correspond à la période d'hyper saturation du trafic routier dans la vallée.

L'augmentation du tarif de base à 1,50 € n'a pas eu de répercussions sur la fréquentation. Les 2 nouveaux tarifs jeunes (- 26 ans) à 0,75 € et l'abonnement au mois à 30 € ont été bien accueillis et, avec le carnet de 10 tickets, ont bénéficié d'un report de clientèle au détriment du ticket plein tarif.

Il existe désormais un parfait équilibre en terme de fréquentation entre les 2 sens et les 2 lignes. Les échanges se font entre le bas et le haut de la vallée et non plus essentiellement entre Morzine et les Gets.

Quant au BAB 3, il a bien joué son rôle de liaison entre le Biot et les stations, avec 250 passagers sur 46 jours de fonctionnement.

Pour info, hiver 2011/2012 : 84 847,25 € TTC.

Béatrice TAVERNIER précise que le Balad'Aulps Bus fonctionnera cet été du vendredi 28 juin au dimanche 1^{er} septembre 2013, avec des itinéraires et des arrêts identiques à 2012 :

- BAB 1 : 6 AR (3 par Montriond et 3 par Essert-Romand),
- BAB 2 : 3 AR et demande à la SAT d'avancer le 1^{er} départ (13 h 35) pour une arrivée au lac pour un pique-nique,
- Tarifs : idem hiver 2012/2013 + gratuité MultiPass,
- Accès interdit aux groupes.

4.3 Information des usagers en temps réel

Béatrice TAVERNIER précise que 2 entreprises sont venues présenter leur système :

- SPEC, qui a équipé Chamonix, Megève et Thonon et qui propose un système complet avec l'aide à la gestion,
- IXXI (groupe RATP) qui n'a pour l'instant pas de savoir faire en montagne mais qui propose un système beaucoup plus léger, sans gestion.

Une troisième entreprise, SEIPRA, fournisseur de la SAT, doit également venir présenter son système début mai.

Béatrice TAVERNIER précise que l'information aux usagers se fera par des panneaux lumineux aux arrêts principaux et en bout de ligne (*Les Perrières, GR Les Gets, rond point de la Passerelle à Morzine, OT St Jean, Le Jotty*) et par QR codes aux autres arrêts. Les panneaux sont alimentés à partir de l'éclairage public (panneaux solaires incertains dans la région), les communes concernées ont été contactées, l'alimentation aux endroits choisis ne paraît pas poser de problème.

La rédaction du cahier des charges est en cours, il devrait comprendre plusieurs options, notamment quant au nombre de panneaux. Pour une mise en place pour l'hiver prochain, le marché devra être attribué début juillet, (réalisation + installation = 4 mois).

Ce projet bénéficie d'un subventionnement ITER + CDDRA, soit 80 %, le coût total devrait se situer entre 100 000,00 et 150 000,00 € pour les vallées d'Aulps et d'Abondance.

Le système mis en place devra être évolutif et compatible afin de pouvoir fonctionner à terme avec le système étudié par le département (2015/2016) uniquement sous forme de QR Code et, éventuellement être couplé avec l'information aux voyageurs des navettes communales au cas où celle-ci se mette en place.

4.4 Transport à la demande

Béatrice TAVERNIER précise que le PTI BUS démarre doucement, la météo depuis janvier n'ayant pas été très favorable. Les panneaux ont été placés dans tous les hameaux (97 panneaux).

Une demande pour la desserte de Thonon, notamment des PMR, est réelle, et sera relayée auprès du Conseil Général.

Mme TAVERNIER précise que la commune de Morzine souhaiterait profiter de ce service à compter du 1^{er} mai 2013. 47 nouveaux arrêts ont été recensés. Ce service fonctionnera à l'année pour les PMR et 2 secteurs ne disposant pas de transports en commun (route d'Avoriaz et Les Grangettes) et se substituera aux transports en commun durant les intersaisons pour les autres secteurs. La communication va être relancée à la faveur de cette extension du service.

Suite à la réunion et après discussion avec les élus de Morzine, l'extension du service de TAD ne se fera pas avant le 1^{er} janvier 2014.

4.5 Super Alp 2013

Béatrice TAVERNIER précise qu'il s'agit d'un événement organisé par la Convention Alpine (traité international datant de 1991 entre les 8 pays alpins et l'UE) pour la promotion de la traversée de l'Arc Alpin au moyen de transports alternatifs. Le 7^{ème} Super Alp circulera en France pour la première fois.

A la faveur de l'établissement de ce programme, il est clairement apparu que les transports en commun ont été étudiés pour descendre travailler à Thonon ou à Cluses, mais que leur usage en sens contraire est totalement impossible. Cette démonstration sera faite au Conseil Général qui prépare actuellement le renouvellement des DSP des lignes régulières qui interviendra au 1^{er} septembre 2014.

5- Marchés publics

5.1 Désignation d'un nouveau membre suppléant à la CAO

Charles-Henri MONTET indique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de désigner un nouveau membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Guy GARNIER. Sophie MUFFAT se porte candidate.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Sophie MUFFAT comme 3^{ème} membre suppléant de la commission d'appels d'offres. La CAO est désormais composée des membres suivants :

- Présidente :
 - Madame Jacqueline GARIN ;
- Membres Titulaires :
 - Monsieur Georges LAGRANGE,
 - Monsieur Jean-Claude MORAND,
 - Monsieur Roger GAILLARD,
- Membres Suppléants :
 - Premier : Monsieur Bernard GUILLAUME,
 - Deuxième : Monsieur Frédéric POLLIEN,
 - Troisième : Madame Sophie MUFFAT,

5.2 Construction de la maison de santé pluriprofessionnelle à Saint Jean d'Aulps

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation, sous procédure adaptée, a été lancée le 15 mars 2013 pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint Jean d'Aulps.

Monsieur Christian PIGNIER, salarié d'une entreprise candidate à l'un des lots du marché, se retire de la séance.

Madame la Présidente propose, conformément à la proposition du maître d'œuvre, d'attribuer les lots du marché dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 – Terrassements – VRD
 - Entreprise : Dragage de la Haute Dranse (74)
 - Prix : 161 879,38 € HT
- Lot n° 2 – Fondations spéciales
 - Entreprise : SGC (69)
 - Prix : 51 430,00 € HT
- Lot n° 3 – Gros œuvre
 - Entreprise : BATI-CHABLAIS (74)
 - Prix : 340 038,15 € HT
- Lot n° 4 – Etanchéité
 - Entreprise : EFG (74)
 - Prix : 8 902,53 € HT
- Lot n° 5 – Charpente – Bardage
 - Entreprise : FARIZON (74)
 - Prix : 104 448,60 € HT
- Lot n° 6 – Ferblanterie – Couverture métallique
 - Entreprise : FERBLANTERIE THONONAISE (74)
 - Prix : 36 754,86 € HT
- Lot n° 7 – Menuiseries extérieures bois – Occultations
 - Entreprise : VERGORI (74)
 - Prix : 53 199,00 € HT
- Lot n° 8 – Cloisons – Doublages – Isolation
 - Entreprise : SNPI (74)
 - Prix : 33 858,87 € HT
- Lot n° 9 – Menuiseries intérieures bois
 - Entreprise : VERGORI (74)
 - Prix : 28 451,00 € HT
- Lot n° 10 – Faux plafonds – Isolation
 - Entreprise : ERBA (42)
 - Prix : 16 376,25 € HT
- Lot n° 11 – Carrelages – Faïences
 - Entreprise : BAGGIONI (74)
 - Prix : 48 695,70 € HT
- Lot n° 12 – Revêtements de sols souples
 - Entreprise : CHABLAISIENNE DE REVETEMENT (74)
 - Prix : 24 388,30 € HT
- Lot n° 13 – Menuiseries intérieures bois
 - Lot infructueux (aucune offre reçue)
- Lot n° 14 – Peinture
 - Entreprise : PLANTAZ (74)
 - Prix : 56 858,00 € HT
- Lot n° 15 – Ascenseur
 - Entreprise : SCHINDLER (74)
 - Prix : 21 500,00 € HT
- Lot n° 16 – Cloisons mobiles
 - Entreprise : TERTIA (67)
 - Prix : 21 090,00 € HT

- Lot n° 17 – Espaces verts
 - Entreprise : JARDIFLORE (74)
 - Prix : 10 623,28 € HT
- Lot n° 18 – Electricité – Courants faibles
 - Entreprise : MUGNIER ELEC (74)
 - Prix : 134 057,86 € HT
- Lot n° 19 – Chauffage – Traitement d'air
 - Entreprise : MEYRIER (74)
 - Prix : 168 700,00 € HT
- Lot n° 20 – Sanitaire
 - Entreprise : Pierre-YVES MUFFAT (74)
 - Prix : 71 296,46 € HT

Soit un total, tout lots confondus :

- Estimation Mo : 1 525 000,00 € HT
- Résultats AO : 1 414 048,24 € HT
(dont 21 500 € estimation serrurerie)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à la proposition du maître d'œuvre et charge Madame la Présidente de relancer et d'attribuer le lot infructueux.

André PEERSMAN demande à Mme CHARNAVEL si la mise en place de l'éclairage sur le parking sera, comme convenu, pris en charge de la commune de Saint Jean d'Aulps. Mme CHARNAVEL précise qu'aucun engagement n'avait été donné, à sa connaissance, sur ce point et que celui-ci sera discuté par son Conseil Municipal.

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la pose de la première pierre se fera le 26 juin 2013.

6- Personnel

6.1 Attribution de la prime de fonctions et de résultats aux attachés territoriaux

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer la Prime de Fonctions et de Résultats aux attachés territoriaux de la CCVA. Il précise que cette prime ne concernera que Charles-Henri MONTET et permettra de compenser sa perte de rémunération suite à sa titularisation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer la Prime de Fonctions et de Résultats aux attachés territoriaux.

6.2 Attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux attachés territoriaux

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine de la CCVA. Il précise que cette prime ne concernera qu'Arnaud DELERCE et permettra de compenser sa perte de rémunération suite à sa titularisation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'instaurer l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

6.3 Création d'un poste saisonnier

Jean-Claude MORAND propose aux membres du Conseil Communautaire, compte tenu des besoins existants aux services techniques, de créer un poste saisonnier supplémentaire, du 13 mai 2013 au 12 novembre 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste et charge Madame la Présidente de procéder au recrutement.

7- Intercommunalité : point sur les discussions en cours

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une réunion a eu lieu le mercredi 17 avril entre les élus de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, les élus du SITHD et les membres du bureau à propos de l'avenir de l'OTVA puisque la compétence tourisme ne sera plus dans les statuts de la CCVA au 1^{er} janvier 2014. Elle précise qu'après discussion, il a été convenu à l'unanimité des présents de rattacher l'OTVA au SITHD. Elle rappelle que les conseils municipaux des communes du Biot et de Saint Jean d'Aulps sont invités à prendre une délibération de principe quant à leur adhésion au SITHD et à leur volonté de rester dans l'OTVA.

8- Questions diverses

8.1 Avenant CDDRA

8.2 Point sur le comité territorial local

Jean-Claude MORAND rappelle qu'il reste encore des crédits disponibles pour engager des travaux de desserte forestière. S'agissant de la filière bois énergie, il précise que le ramassage des branches n'est pas très rentable et que le problème de la qualité des plaquettes de bois se pose de plus en plus.

8.3 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

• Distributeur de jus de fruits	19,95 €	39,50 €
• Banc métal patiné et bois	98,00 €	196,00 €
• Étagère métal patiné et bois	69,50 €	139,00 €
• Arrosoir	4,50 €	9,90 €
• Bain d'oiseau céramique assorti	7,50 €	16,50 €
• Lampe à huile céramique assorti	4,95 €	10,90 €
• Pot à lait assorti PM	4,95 €	10,90 €
• Carafe céramique	7,25 €	15,95 €
• Pot de fleur avec bougies citronnelle x12	2,25 €	9,00 €
• Pot de fleur avec bougies citronnelle x1	0,19 €	0,90 €
• Sac de courses "herbe" ou "Vigne vierge"	0,79 €	3,00 €
• Veilleuse pomme de pin	3,25 €	7,80 €
• Chandelier pomme de pin	6,50 €	13,00 €
• Mélange pain d'épice gâteaux bio	2,58 €	5,50 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 11 juin 2013 à 18h30.

Le Biot, le 30 avril 2013
La Présidente